

11 JUILLET 2012 : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR « L'INVESTISSEMENT PUBLIC : MALGRE LES DIFFICULTES, UNE PRIORITE »

L'investissement public recouvre des réalités physiques très différentes, avec en particulier un volet entretien très lourd. Néanmoins ce dernier poste, faute d'une évaluation suffisante des besoins, reste trop souvent une variable d'ajustement du fait des contraintes budgétaires. La question de l'investissement public ne se limite donc pas à une simple question de volume, mais pose nombre de questions sur la bonne gestion du patrimoine, l'évaluation économique des projets, leur hiérarchisation, leur programmation, etc. Dans un contexte de réduction obligée de l'endettement public et d'un haut niveau de prélèvements obligatoires en comparaison de nos principaux partenaires économiques, l'avenir de l'investissement public paraît bien sombre, d'autant plus que l'accès au crédit bancaire se trouve fortement rationné et que l'accès au marché obligataire reste encore faible. Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la section de l'économie et des finances le soin de proposer un avis sur ce sujet.

L'avis de la section de l'économie et des finances, « *l'investissement public, malgré les difficultés, une priorité* », a été voté ce jour en séance plénière avec 172 votants, 73 abstentions, 98 votes pour et 1 contre.

Pour Didier Ridoret, rapporteur de cet avis, « *il est essentiel en préambule de rappeler que l'investissement public sert un projet de société et sa projection dans l'avenir. Pour autant, la maîtrise de la dépense publique et la soutenabilité de la croissance exigent des investissements publics soigneusement choisis* ».

Etat des lieux de l'investissement public en France

La notion d'investissement public est entendue dans cet avis au-delà de la notion de formation brute de capital fixe, et intègre tout ce qui relève notamment de la R&D et de la formation. « *On note que la part de l'investissement public dans le PIB, au sens de la FBCF, est restée relativement stable depuis une trentaine d'années : elle est en effet passée de 3,2% du PIB en 1978 à 3,1% en 2011. Cela s'explique par le fait que l'Etat n'a pas réduit ses investissements, malgré la décentralisation, alors que, dans le même temps, les collectivités locales ont fortement accru leur effort en doublant leur volume d'investissement* », analyse Didier Ridoret. Parmi les principaux postes d'investissement, la plus forte hausse concerne le « logement et le développement urbain », avec 5% d'augmentation en 15 ans. Viennent ensuite la protection sociale (3%), les services publics généraux (2%) et l'éducation (1%). « *Concernant les collectivités locales, il est indéniable que le contexte financier et réglementaire mondial nous impose de consentir à d'importants efforts de rationalisation : ainsi des économies de 5 à 10% des dépenses des collectivités représentent environ 0,4 à 0,8% du PIB* » ajoute Didier Ridoret.

Des besoins importants mais financièrement difficilement soutenables

« *Malgré le contexte de crise et de réduction nécessaire de la dette, il importe de préserver les dépenses d'avenir, particulièrement pour renforcer le rôle contra-cyclique des politiques publiques. Mais nous allons inévitablement devoir faire des choix d'investissement et les hiérarchiser en fonction de nos capacités de financement.* » poursuit Didier Ridoret. Concernant les collectivités locales, la mise en place d'un système de péréquation des ressources fiscales apparaît ainsi nécessaire pour éviter l'existence de situations de besoins de base imparfaitement couverts dans les zones disposant de faibles ressources.

Propositions visant à mieux cibler et mieux financer l'investissement public

L'avis du CESE met en priorité l'accent sur la rationalisation des pouvoirs territoriaux et de leurs compétences. « *Notre pays souffre de son organisation administrative territoriale. Le constat ne serait pas grave s'il n'était lourd de nombreux dysfonctionnements et blocages* », ajoute Didier Ridoret. L'échelon intercommunal apparaît dès lors comme le plus adapté à une bonne gestion des politiques d'habitat, de la ville et foncière. Cet avis préconise en ce sens une décentralisation accrue et un rôle renforcé de l'intercommunalité, qui doit s'accompagner de la démocratisation de ce niveau décisionnaire avec l'élection au suffrage universel de cette instance dirigeante.

Le CESE note également dans cet avis que seule une meilleure programmation pluriannuelle peut permettre une réelle priorisation en matière d'investissement. Par ailleurs, le renforcement souhaité du poids des acteurs locaux plaide pour un meilleur encadrement de l'Etat afin que les orientations des politiques publiques nationales soient mises en œuvre par tous les acteurs publics. « *En ce sens, la mise en place d'une véritable politique de gestion du patrimoine à tous les niveaux, et notamment pour les collectivités locales, s'impose* », complète Didier Ridoret.

Enfin, dans cet avis, le CESE plaide pour un meilleur accès au financement, avec des maturités adaptées. Le financement des collectivités locales et de l'Etat passe ainsi par une réforme profonde du système bancaire afin de le tourner vers le financement de l'économie productive ; par une collecte fléchée de l'épargne auprès du public et donc des ménages ; et enfin par le financement sur des marchés via l'émission d'emprunts obligataires mutualisés de plusieurs collectivités locales auprès des marchés. « *Nous devons cependant avoir en tête que ce mode de financement n'est pas une panacée, car il comporte un double risque : pour les emprunteurs qui se voient imposer des produits financiers qu'ils ne maîtrisent pas, et pour les créanciers qui courent le risque d'un possible défaut de paiement* » conclut le rapporteur.

L'avis de la section de l'économie et des finances a été voté ce jour en séance plénière avec 172 votants, 73 abstentions, 98 votes pour et 1 contre.

Contacts presse :

Sylvaine COULEUR
01.44.69.54.05
06.99.37.63.48
sylvaine.couleur@clai2.com

Charles SAVREUX
01.44.69.54.12
07.77.26.24.60
charles.savreux@clai2.com